

approvisionnement en énergie à un prix juste pour tous. À cette fin, le gouvernement a institué le Programme énergétique national et conclu des ententes avec les provinces productrices de pétrole. En conséquence, le système de pondération des prix de nos produits pétroliers, équitable pour les producteurs comme pour les consommateurs, a permis de maintenir les prix à la tête de puits bien au-dessous des prix mondiaux. Par ailleurs, les modifications apportées récemment aux ententes fédérales-provinciales sur l'énergie procurent une sécurité supplémentaire aux Canadiens en stabilisant les prix du pétrole pour une période de 18 mois et en leur garantissant que les prix du gaz naturel ne dépasseront pas 65 % de ces derniers dans l'est du pays, où la vente de ce produit atteint des niveaux importants. Dans l'ouest du Canada, ces prix sont encore plus bas. Et l'engagement pris en 1980 de ne pas augmenter de 18 cents la taxe d'accise sur les carburants a été respecté.

On vous a dit il y a trois ans que le gouvernement prendrait des mesures pour porter le taux de propriété canadienne de l'industrie pétrolière à 50 % d'ici 1990. La proportion de nos entreprises pétrolières appartenant alors à des Canadiens était de 28 %. Elle atteint maintenant 38 % grâce pour une bonne part au renforcement de Petro-Canada et à une série d'incitations destinées à favoriser les investissements canadiens. De plus, la majorité des dépenses de prospection viennent maintenant de sociétés contrôlées par des intérêts canadiens, comparativement à seulement 34 % il y a trois ans. Une nouvelle société pétrolière, appelée Co-Enerco, est en outre issue de la collaboration entre le mouvement coopératif et le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, des mesures incitatives instaurées au cours des trois dernières années ont eu pour effet d'accélérer l'économie de l'énergie et le remplacement du pétrole par d'autres combustibles. Le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes a été prolongé, et on en a élargi les critères d'admissibilité. Les 1 800 000 foyers canadiens qui, jusqu'ici, ont reçu une subvention dans le cadre de ce programme ont réalisé des économies de 17 %, en moyenne, sur leur facture de chauffage. Parallèlement, la politique de fixation des prix du gaz naturel et les subventions accordées pour remplacer le pétrole par d'autres sources d'énergie ont aidé à réduire de 42 à 31 % la proportion des maisons canadiennes chauffées au mazout au cours des trois dernières années. Des subventions ont en outre été offertes pour la conversion des véhicules automobiles au gaz propane, et un projet-pilote a été mis sur pied pour étudier les possibilités d'utilisation du gaz naturel comprimé comme carburant. Enfin, la société Canertech a été établie pour effectuer des travaux de recherche et de développement sur les formes d'énergie renouvelables.

Les vigoureux efforts du gouvernement pour promouvoir les économies d'énergie et le remplacement du pétrole ont contribué à réduire la demande sur le marché canadien, si bien que nous avons franchi cette année le seuil de l'autosuffisance. Il y a à peine quelques années, on considérait comme optimiste de fixer à 1990 le moment où nous devrions parvenir à l'autosuffisance en matière énergétique. Or, nous avons atteint cet objectif sept années

plus tôt. À l'heure actuelle, l'excédent cumulatif de nos ventes de pétrole brut pour 1983 dépasse 300 millions de dollars, tandis que notre excédent commercial global au poste de l'énergie est de cinq milliards de dollars.

Le gouvernement a en outre aidé les compagnies désireuses d'entreprendre des grands travaux d'exploitation. Malgré le fléchissement des prix mondiaux du pétrole, l'exécution de plusieurs grands projets a été annoncée au cours des deux dernières années, notamment l'exploitation des sables pétrolifères de Wolf Lake et de Cold Lake, l'expansion des installations de Syncrude à Fort McMurray, la construction d'une installation de traitement du pétrole lourd en Saskatchewan et la mise en œuvre du projet de Norman Wells.

On vous avait annoncé que la société Petro-Canada étendrait son activité et verrait son budget augmenté. Elle a depuis lors plus que doublé la valeur de son actif. Et sa part des revenus de la vente au détail des produits pétroliers, qui était de moins de 2 % en 1979, se chiffre maintenant à 11 %. Cela s'explique par l'augmentation des points de vente au détail, mais aussi par un appui accru de la part des consommateurs. Petro-Canada participe activement, par ailleurs, aux travaux de prospection en cours au Canada, particulièrement dans les zones pionnières, où cette recherche est hasardeuse. À l'heure actuelle, Petro-Canada exerce son activité dans toutes les régions du pays, et les Canadiens sont fiers d'être dotés d'une société énergétique bien à eux.

Favoriser le développement économique

Le troisième objectif que s'était fixé le gouvernement en 1980 touchait le développement de l'économie canadienne. En plus des mesures précitées pour favoriser la création d'emplois, améliorer la formation professionnelle et réduire l'inflation, il a donc exécuté des programmes dans divers secteurs d'activité et différentes régions du pays.

Ainsi, il a travaillé au développement industriel sur plusieurs fronts, de manière à exploiter les avantages offerts par la diversité de nos industries. Dans ce sens, il a pris des mesures pour:

- protéger et rebâtir l'assise industrielle du Canada;
- offrir des stimulants à la recherche et au développement;
- favoriser l'expansion des marchés d'exportation;
- moderniser l'infrastructure des transports au pays;
- revigorer nos industries de ressources.

Par ailleurs, la réorganisation de plusieurs grands ministères fédéraux, qui se poursuit, vise à améliorer le processus d'élaboration de la politique économique et à assurer une meilleure prise en compte des intérêts des régions au chapitre du développement.

Sur un autre plan, un programme de développement industriel et régional doté d'un budget de un milliard de dollars a été institué pour aider les entreprises canadiennes à devenir plus concurrentielles sur le marché international et pour attirer de nouvelles industries au Canada. Ce programme prévoit un indice de disparités régionales plus équitable pour la détermination des niveaux d'aide et, pour la première fois, toutes les régions du pays peuvent se prévaloir des programmes de développement économique.